

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M22- 0052907

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

### Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 10330 Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

Bendaoud Khaelid

168853

Date de naissance :

22 11 1974

Adresse :

.....

Tél. : 0662125858 Total des frais engagés : 594,20 Dhs

### Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Docteur Fatima BELLAMI  
O. R. L.  
21, Place Charles Nicet  
(Face Institut Pasteur)  
Tél. 42.36.80 - Casablanca

Date de consultation :

26/06/2023

Nom et prénom du malade :

Bendaoud Khaelid

Age:

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

otite Sénile

Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

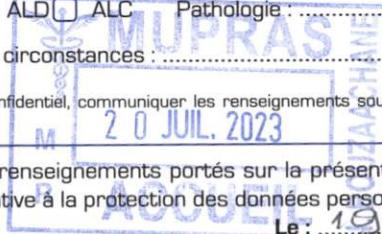
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : 19/07/2023

Signature de l'adhérent(e) :



## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
26.06.23	CS	?	300.00	<p>DR. MOHAMED BELLAÏD 21, Place Charles Nicolle (Faculté d'Institut Pasteur) Tél. 43.36.80 - Casablanca</p>

## EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<p><del>PHARMACIE AL AZHAR</del> DIOURI MOHAMED 123, Bd Taza Hay Mly Abdellah - Casablanca Tel : 05 22 21 59 66</p>	26.06.23	294,20

## ANALYSES - RADIographies

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

## AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
				<input type="text"/>
<img alt="Diagram of a dental arch with numbered teeth from 1 to 8 on both upper and lower arches. A vertical line labeled				

O.R.L.

اختصاصية في أمراض  
الأذن - الأنف - الحنجرة

21, Place Pasteur - 2ème Étage N° 8  
(Face Institut Pasteur) Casablanca  
Tél. : 0522 48 36 80

إقامة باستور، 21 ساحة لويس باستور الطابق الثاني  
رقم 8 في المستشفيات الدار البيضاء  
الهاتف : 0522 48 36 80

Casablanca, le : 26.06.2023 الدار البيضاء في :

PPU: 79,90 DH  
LOT: 650908  
PER: 11/24

Bendaoud Mohamed Yassine

PPU: 79,90 DH  
LOT: 650908  
PER: 11/24

79,90 x 2

Dr. Clavelin sachet euf :

ANTIBIO SYNALAR

40,60

Dr. Gifred Long S.V.

PHARMACIE ALAZHAR  
DIOURI MOHAMED  
10, Avenue Abdellah - Casa  
69 68

10,40

19,40

Dr. Antidi - Synalar S.V.

II 8th x 315

EFFIPRED® 20 mg  
PPU 400DH00  
EXP 10/2025  
LOT 20018 12

25,00

Dr. Nazair spray S.V.

I pulv d'fina

LOT: GA20237  
PER: 03/2024  
PPU: 75 DH 00

294,20

Docteur Fatima

O. R. L.

21, Place Charles Nicol  
(Face Institut Pasteur)  
Tél. 48.36.80 - Casablanca